

Compte rendu réunion

Séance du 21 novembre 2016

L'an deux mil seize et le vingt et un novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le (15/11/2016)*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 15/11/2016

Présents : MM. GUILLAUME Alain - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTEC Christophe – NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – OLLITRAULT Michelle - THOMÉ Valérie - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie - GLOUX Ingrid – CHEREL Nolwen- Daniel PETIOT

Absent excusé : ANDRE Philippe

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Nouveaux Pas de Portes et Logements (NPPL):

Un appel à candidature d'architectes a été lancé suite à notre précédent CM du 17 octobre 2016, 12 cabinets ont été sollicités. A l'échéance du 10 novembre seulement 4 ont déposé un dossier, avec leur référence.

Considérant un nombre insuffisant de propositions, il est proposé au conseil Municipal de relancer un nouvel appel à candidatures. Il sera précisé dans la note de présentation le montant forfaitaire qui sera allouée aux trois cabinets retenus pour présenter leur esquisse et leur estimatif d'un montant de 3 500 €.

Accord, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante.

2/ Projet Côtes d'Armor Habitat, Rue Anne De Bretagne

Le permis de démolir du Foyer Logement et de construire les 8 pavillons a été accordé le 28 octobre 2016. Une réunion est organisée en mairie ce jeudi 24 Novembre avec Côtes d'Armor Habitat et les délégués des organismes en charge des réseaux (Electricité, téléphone, EP, EU et voirie) et du cabinet Nicolas en charge des futurs travaux de voirie à Kerjoie.

3/ Voirie :

La commission voirie s'est réunie le mardi 10 Novembre dernier, en présence de Mr Philippe GUILLEMIN de l'antenne départementale.

Rue de Rohan. On se souvient qu'aucune solution satisfaisante n'avait émergé sur la sécurisation de cette rue et de l'intersection qui la jouxte. Il n'en n'a pas été de même cette fois ci puisqu'une piste a particulièrement retenu l'attention de la commission. Celle-ci consiste en la création d'un plateau surélevé installé sur les amorces de la rue de Rohan, la route de Kéropert et celle de St Thélo-Le Quillio. Le cabinet Nicolas a été sollicité pour effectuer les relevés topographiques et réaliser l'avant-projet. Le devis présenté s'élève à 5 580 € TTC.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de passer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet au prix de 5 580 € TTC la mission et autorise Mr Le Maire à signer la convention correspondante.

RN 164. Mr Guillemain nous a informé du transfert imminent de l'ancienne RN 164 au département et de l'octroi des crédits, avec la nécessité de réaliser les travaux au cours du premier semestre 2017. En conséquence, la commission de la voirie et le CM seront invités à se prononcer sur leurs attentes afin que les travaux prévus puissent anticiper autant que faire se pourra les orientations qui seront retenues par la commune (limitation de la vitesse et sécurisation des piétons et des vélos, notamment). Un contrôle de l'état de tous les réseaux souterrains seront à programmer avant la réalisation des travaux : eaux pluviales, eaux usées et eau potable.

Déclassement RD 130 : Le dossier de reclassement a été réalisé par le Conseil Départemental.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier de reclassement de la RD 130 en VC N° 148.

Elle entérinera cette disposition après qu'une réunion avec les représentants du Conseil Départemental ait été tenue en vue d'un état des lieux, qui sera suivi des éventuels aménagements nécessaires avant rétrocession définitive.

4/ Adhésion à l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22)

Depuis la disparition de l'ATESAT (service fourni par l'Etat), les communes comme la nôtre se trouvent démunies d'assistance technique quand elles ne possèdent pas en interne ces compétences. Ainsi pour la gestion et la rédaction des marchés, les appels d'offre ou les expertises en matière d'ingénierie des chantiers. En somme, nous nous trouvons seuls devant les cabinets, les entreprises et la règlementation pour nos projets alors que des villes ou les intercommunalités disposent en interne de techniciens spécialisés dans ces domaines.

C'est pourquoi, nous proposons à la commune d'adhérer à l'ADAC, service du Conseil Départemental spécialisé dans ce domaine.

Les missions de l'ADAC sont les suivantes :

- 1- Phase pré-opérationnelle – aide à la décision (identification du besoin, opportunité, faisabilité, élaboration du pré-programme /validation du maître d'ouvrage)
- 2- Phase pré-opérationnelle – rédaction de AMO (assistance maîtrise Ouvrage)- (programme détaillé, choix du maître d'œuvre, Avant-Projet)
- 3 – Phase opérationnelle, accompagnement (consultation des entreprises, réalisation des travaux)

Le montant de l'adhésion annuel s'élève à 0.70 € par habitant population DGF soit 1212 x 0.70 € = 848.40 €

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve les statuts de l'ADAC, décide d'adhérer à l'établissement, approuve le versement d'une cotisation annuelle et autorise Mr Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

5/Aménagement du cabinet médical

Suite à notre précédente réunion, les contacts pris avec Mr J. Robin, SCEA JAMI, au sujet de la transformation d'un logement en cabinet médical ont été positifs mais il ne nous a pas encore été possible de proposer un nouveau logement adapté à l'attente de sa locataire (accessibilité). En conséquence, il est nécessaire d'envisager un plan B dans le cas où notre recherche de médecin aboutirait dans les prochains mois.

Une autre solution pourrait être la location à la famille Pellan de sa maison inoccupée, au 2bis place de Verdun. Comme pour celle de Mr Robin, la commune prendrait en charge les travaux nécessaires, c'est à dire, pour l'essentiel, la mise aux normes électriques, la création de passages de portes aux normes handicapés, la rénovation des peintures et tapisseries, etc. La famille m'a donné son accord de principe. Un devis de remise aux normes a été sollicité, le montant des travaux s'élèvent à 3 538.55 € TTC.

Par ailleurs le Docteur BUCHOUX (que nous avons sollicité en ce sens) propose à la commune de lui céder le matériel professionnel dont il disposait dans son cabinet ainsi que quelques meubles et accessoires pour un montant de 3 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces deux propositions.

6/ Tarifs assainissement 2017

Au vu des dépenses à prévoir en 2017 pour le renouvellement du dossier d'études pour la valorisation des boues de la station d'épuration et la poursuite des travaux sur les réseaux assainissement (passage caméra, curage et remise en état), il est proposé de revoir les tarifs 2017 de la façon suivante :

Abonnement par semestre : +1.50 € par semestre soit **28.20 €/sem** (2016 : 26.70 €)

Consommation : + 0.09 €/m³ soit **1.13 €/m³** (2016 : 1.04 €/m³)

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

7/ Chenil service : adhésion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention SACPA (Chenil Service) pour l'année 2017, intervention du lundi au samedi inclus (jours et heures ouvrables) pour un coût de 0.68 € HT par habitant. L'assemblée autorise Mr Le Maire, à signer la convention.

8/ Ronde des Vallées 30ème édition

Cette course cycliste de renommée internationale, réservée à l'élite des jeunes coureurs, se déroule le week-end du 15 Aout .Depuis deux ans, le départ du contre la montre se déroule le dimanche matin, entre Saint-Caradec et Hémonstoir, provoquant une animation aussi singulière que sportive dans notre bourg où se tient le départ, toujours spectaculaire, du « contre la montre ».

Comme les années précédentes, nous sommes sollicités pour apporter une contribution de 1 000 Euros à l'organisation de cette manifestation.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide le versement d'une participation financière de 1 000 € à l'association.

9/ ASCRL : contribution du département à l'emploi d'animateur du livre

Le département confirme son soutien à l'ASCRL en contrepartie les communes adhérentes doivent s'engager à maintenir leurs contributions. Pour St Caradec, la participation à l'emploi animatrice du livre s'élève à 1 679 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de cette contribution et autorise Mr Le Maire à signer la nouvelle convention.

10/ Point sur les travaux en cours

- Jeux de boules : travaux achevés
- Tempête : quelques arbres sont tombés ce week-end avec le vent, Mr BOCHERIE Intervient demain.

Il doit également intervenir sur les arbres au Pré du Doué vendredi et samedi prochain.

11/ Compte rendu des commissions municipales

CCAS :

- Visite chez la doyenne (100 ans) le vendredi 2 décembre.
- Téléthon : le programme est arrêté, une nouveauté : vente de pizza
- Arbre de Noël pour les enfants des écoles, le vendredi 9 décembre, séance cinéma + goûter.

Bulletin municipal : en cours de préparation.

12/ Questions diverses

- Frelons asiatiques : plusieurs nids ont été découverts sur la commune, malgré l'équipement et les formations faites aux pompiers de St Caradec pour détruire ces nids, le SDISS refuse de déclencher le centre de secours. Le Conseil Municipal demande à Mr Le Maire d'adresser un courrier au SDISS.
- Panneaux Kériel : Afin de désengorger des poids lourds la route de Kériel par le bourg, il est proposé de mettre des panneaux directionnels « Kériel-Poids lourds » Par le

château d'eau. Accord à l'unanimité. Les élus demandent de faire le point sur d'autres panneaux notamment : La Theilo, Keravel (panneau EFA), route de Keropert (aire de croisement), Butte Ste Anne (stationnement interdit). Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

➤ L'Escalibur : Mme PATASSE a dressé un courrier à Mr Le Maire afin proposer un rendez-vous pour discuter des modalités et conditions d'exploitation du commerce vu le projet de réhabilitation à venir.

➤ Eoliennes : la société St Laurent demande un délai de paiement du solde de la redevance d'occupation du domaine public (45 000 €) au motif du non achèvement du fonctionnement des éoliennes. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante. Par ailleurs, il est évoqué des différents problèmes occasionnés par les éoliennes, notamment mauvaise réception TV et bruit important.

➤ Quelques dates :

Inauguration centre de tri Kerval Le samedi 26 novembre à partir de 14h

Tri et collecte des déchets : réunion pôle environnement jeudi 24 à 18 h30

Etat des lieux sortie ex local infirmiers vendredi 25 à 12h